

## MARCHÉS PUBLICS DE SERVICES

# RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur :

**COMMUNE DE VESSEAUX**

Objet du marché :

**RÉVISION DES CONTRATS D'ASSURANCE**

Procédure adaptée en application de l'Article L2123-1  
de l'Ordonnance N° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la  
commande publique

Date et heure limites de remise des propositions :

**Le 27 décembre 2019 à 12 h 00**

## ACHETEUR PUBLIC

---

Nom ou Raison Sociale : **COMMUNE DE VESSEAUX**  
Représentée par : **Monsieur TOURVIELHE, en sa qualité de Maire**  
Adresse : **Mairie de VESSEAUX**  
**02 Place de la Mairie, 07 200 VESSEAUX**  
Téléphone : **04.75.93.40.15**  
Fax : **04.75.93.80.09**  
Courriel : [mairie@vesseaux.fr](mailto:mairie@vesseaux.fr)

## DESCRIPTION DU MARCHÉ

---

### ➤ **Objet du marché**

Le présent marché a pour objet la souscription de nouveaux contrats d'assurances pour la collectivité dont les besoins sont détaillés dans le dossier de consultation ci-joint.

### ➤ **Forme du marché : marché alloti**

Le marché est divisé en 3 lots séparés comme suit :

<b>LOT N° 1 - Assurance Dommages aux biens et risques annexes</b>	CPV : 66515000
<b>LOT N° 2 - Assurance Responsabilité Civile et risques annexes, Protection Juridique, Défense Pénale et Recours des agents et des élus</b>	CPV : 66516000
<b>LOT N° 3 - Assurance Véhicules à moteur et risques annexes</b>	CPV : 66514110

Les candidats peuvent soumissionner à un, plusieurs ou l'ensemble des lots.

### ➤ **Procédure de passation**

La présente consultation est passée selon une procédure adaptée en application de l'Article L2123-1 de l'Ordonnance N° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique.

### ➤ **Dispositions particulières**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit :

- D'étendre ou de restreindre les garanties tout comme les différents montants de garantie et de franchise.
- D'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres. Les candidats répondront au dossier de consultation modifié.
- De demander aux candidats toutes informations ou précisions concernant leurs offres qu'il jugera nécessaire à la sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse.
- De ne pas donner suite à la consultation pour les motifs énoncés par le Code des Marchés Publics ou pour motif d'intérêt général.

### ➤ **Négociation**

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant la meilleure offre. À l'issue de cette ultime étape, il choisit l'offre économiquement la plus avantageuse après pondération des critères de choix fixés.

➤ **Les Variantes**

**Les Variantes exigées :**

Il est prévu les Variantes exigées suivantes :

LOT N°1 : Franchise 300 €

LOT N°3 : Franchises - 200 € véhicules légers  
- 400 € véhicules lourds  
- 150 € Engins et remorques

**Les Variantes Libres :**

Les variantes libres par rapport à l'objet du marché sont autorisées dans les limites du dossier de consultation pour les LOTS N°1, 2 & 3.

L'ensemble du cahier des charges (tant les pièces administratives que techniques) constitue les exigences minimales que le soumissionnaire doit respecter : une entreprise pourra proposer une variante technique sous réserve qu'elle soit au moins équivalente à ce qui est demandé.

Les candidats qui présenteront des offres proposant une variante libre par rapport à l'objet du marché sont également tenus de présenter une offre conforme à la solution de base et/ou la(les) variante(s) exigée(s).

Les variantes libres seront proposées avec l'offre de base et/ou avec la(les) variante(s) exigée(s).

➤ **Les Prestations Supplémentaires Éventuelles (PSE) – facultatives**

Il est prévu au DCE la PSE suivante :

Lot N°3 : Assurance Auto-collaborateur

**DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

---

➤ **Durée du marché - Délai d'exécution**

Le marché prend effet le **18/02/2020** pour une durée de **3 ans**, il expirera le 31 décembre 2022.

L'échéance principale est le **1<sup>er</sup> janvier**.

La possibilité de résiliation est **annuelle**, pour l'une ou l'autre des parties, avec un préavis réciproque de **2 mois**, dans les conditions prévues par le Code des assurances.

➤ **Forme juridique de l'attributaire**

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

➤ **Délai de validité des propositions**

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

## **DOSSIER DE CONSULTATION**

---

### ➤ **Contenu du Dossier de Consultation**

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le présent Règlement de la Consultation,
- les Actes d'Engagement,
- les Cahiers des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
- les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP),
- les statistiques des sinistres,
- les annexes

### ➤ **Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique**

Conformément aux articles R2132-1 à R2132-14 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante :

[www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com)

L'opérateur économique est libre de s'identifier ou non lorsqu'il retire un DCE sur la plate-forme. Son identification (adresse électronique) lui permet d'être tenu informé automatiquement via la plate-forme des modifications et des précisions éventuellement apportées au DCE.

## **MODALITÉ DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

---

### **DOSSIER DE CANDIDATURE**

Chaque candidat devra produire un dossier complet comprenant, dans un même et unique document, les pièces suivantes :

- Le formulaire DC1 ou une lettre de candidature dûment complété et signé par la personne habilitée, précisant si le candidat se présente seul.
- Le formulaire DC2 - déclaration du candidat - dûment complété et signé ou tout autre document reprenant l'ensemble des informations contenues dans ce formulaire.
- Les pièces mentionnées aux articles D 8222-5 ou D 8222-7 et D8222- 8 du code du travail (en remplacement du DC6)
- Les références techniques récentes pour des prestations de même nature
- Déclaration indiquant les effectifs du candidat

### **Présentation de candidature sous forme de DUME conformément à l'article 49 du décret relatif aux marchés publics**

L'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission

européenne établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen susvisé, en lieu et place des documents mentionnés à l'article 48 du décret relatif aux marchés publics.

Un opérateur économique qui participe à titre individuel et qui ne recourt pas aux capacités d'autres entités pour remplir les conditions de participation doit remplir un DUME. Un opérateur économique qui participe à titre individuel, mais qui recourt aux capacités d'une ou de plusieurs autres entités, doit veiller à ce que le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice reçoive à la fois son DUME et un DUME distinct contenant les informations pertinentes pour chacune des entités auxquelles il fait appel ; à savoir les informations demandées dans les sections A et B de la partie II et la partie III, dûment rempli et signé par les entités concernées et dans la mesure où cela est pertinent, au vu des capacités auxquelles l'opérateur économique a recours, les parties IV et V.

En cas de candidature sous forme de groupement d'opérateurs économiques, un DUME distinct indiquant les informations requises au titre des parties II à V doit être remis pour chacun des opérateurs économiques participants.

Lors de l'attribution, l'entreprise attributaire qui aura fourni des déclarations sur l'honneur en lieu et place des formulaires NOTI 2 et les pièces mentionnées aux articles D 8222-5 ou D 8222-7 et D8222-8 du code du travail devra les transmettre dans un délai de 8 jour calendaire à compter de la réception de la demande de la personne publique.

Le pouvoir adjudicateur peut demander aux candidats de compléter leur dossier de candidatures dans un délai de 5 jours maximum s'il constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes dans les conditions prévues aux articles R. 2144-3 à R. 2144-7 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

Conformément aux dispositions des Articles R2143-13 et R2143-14 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

## **DOSSIER OFFRE**

- L'Acte d'Engagement complété, daté et signé.
- Le Cahier des Charges (CCTP et CCAP) signé
- Le mémoire technique : renseignements permettant d'évaluer la valeur technique, la qualité et l'étendue des garanties proposées :
  - Conditions particulières du candidat,
  - Un spécimen des conditions générales d'assurance pour les différentes garanties,
  - Une liste exhaustive des variantes, exclusions et limites de garantie,
- Toutes les pièces annexes que le candidat jugera utiles à l'analyse de la ou des offres proposées.

### **➤ Langue de rédaction des propositions**

Les propositions devront être rédigées en langue française.

➤ **Unité monétaire**

L'unité monétaire est l'Euro.

➤ **Conditions d'envoi ou de remise des plis**

**Sur support électronique** : Conformément aux dispositions de l'article R2132-7 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur autorise la transmission des candidatures et des offres des entreprises par voie électronique à l'adresse suivante : [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com)

**Conditions d'envoi par transmission électronique**

Le choix du mode de transmission est irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis au pouvoir adjudicateur.

**Par contre, la transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.**

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre, dans le cas d'une seule enveloppe). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01: 00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

**CRITÈRES D'ATTRIBUTION**

**Sélection des candidatures :**

La sélection des candidatures sera effectuée selon les conditions prévues aux articles R. 2142-5 à R. 2142-18 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, selon les critères suivants :

- Dossier administratif complet
- Capacité de gestion du candidat
- Adéquation des capacités professionnelles, techniques et financières avec l'objet du marché.

**Jugement des offres :**

Le choix et classement des offres seront effectués selon les critères suivants :

Valeur technique, qualité et étendue des garanties proposées : 50 %

Tarifification : 50 %

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à :

**Correspondants :** Madame Nathalie FLANDIN  
**TEL :** 04.75.93.40.15  
**Courriel :** [mairie@vesseaux.fr](mailto:mairie@vesseaux.fr)

**Voies de recours**

En cas de litige résultant de l'application des clauses du présent marché, la loi française est seule applicable. Le tribunal compétent pour les litiges relatifs à l'application du présent marché est :

Tribunal Administratif de LYON.